



Mon ex-conjoint fait appel d'une décision de justice

Par **myloo**, le **20/07/2009** à **16:33**

Bonjour, mon ex-conjoint fait appel d'une décision de justice me donnant la garde de notre fille. J'ai contacté un avocat comme on me l'a demandé or il me réclame une provision de frais de 837 euros, le problème est que je ne possède pas cette somme même en payant en plusieurs fois, que dois-je faire? je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle. Puis-je me passer d'un avocat et si oui quelles peuvent en être les conséquences.